

## AVIS PUBLIC

### Consultation écrite en remplacement d'une assemblée publique de consultation

#### Projet de règlement numéro 301 modifiant le Schéma d'aménagement révisé (SAR) numéro 165 de la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de modifier l'affectation « commerciale à caractère régional » du boulevard Monseigneur-Langlois sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry a adopté le 17 juin 2020, un projet de règlement portant le numéro 301 modifiant le schéma d'aménagement révisé.

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux, l'assemblée de consultation publique sera remplacée par une consultation écrite de 15 jours qui se tiendra du 31 juillet au 14 août 2020 inclusivement.

Une copie du projet de règlement numéro 301, accompagnée des documents s'y rapportant, est disponible pour consultation sur le site internet (section « [Documents et publications](#) ») de la MRC au [www.mrc-beauharnois-salaberry.com](http://www.mrc-beauharnois-salaberry.com) et au bureau de chaque municipalité dont le territoire est compris dans celui de la MRC de Beauharnois-Salaberry. Une présentation détaillée sur le projet de règlement est également disponible sur le site internet de la MRC.

Toute personne peut transmettre ses commentaires ou questions par écrit relativement à ce projet de règlement **jusqu'au 14 août 2020**, de la manière suivante :

- Par la poste, à la MRC de Beauharnois-Salaberry, 2, rue Ellice, Beauharnois (Québec) J6N 1W6
- Par courriel à : Johanie Bouchard, conseillère en aménagement  
[j.bouchard@mrc-beauharnois-salaberry.com](mailto:j.bouchard@mrc-beauharnois-salaberry.com)

Toute personne adressant un commentaire ou une question doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter facilement.

Donné à Beauharnois, ce quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt.

La Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière,



Linda Phaneuf, urb.

---

### **RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301**

Le projet de règlement numéro 301 vise à modifier l'affectation « commerciale à caractère régional » du boulevard Monseigneur-Langlois sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield.

Le plan numéro 4/4 relatif aux « Grandes affectations du territoire » au SAR est modifié de manière à ajuster les limites de l'affectation « commerciale à caractère régional » du boulevard Monseigneur-Langlois à Salaberry-de-Valleyfield, afin de :

- Régulariser les situations de non-conformité de certaines propriétés adjacentes au boulevard Monseigneur-Langlois;
- D'autoriser des projets de développement d'envergure au pourtour du boulevard Monseigneur-Langlois.

### **MUNICIPALITÉ(S) CONCERNÉE(S)**

**Salaberry-de-Valleyfield**

Par conséquent, la municipalité concernée par le projet de règlement numéro 301 devra, conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, adopter tout règlement de concordance, et ce, dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du règlement.